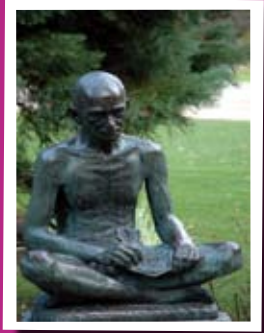


MOLENBEEK INFO

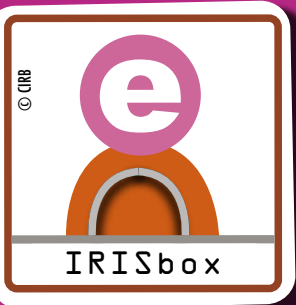
• Trimestriel • Janvier à mars 2009 • Nouvelle Formule •

N°
27



Gandhi et
la non - violence

Page 4



Guichet électronique :
ça marche !

Page 5



Mobilité :
en avant toute !

Page 11

FOCUS URBANISME ET LOGEMENT POUR UNE VIE MEILLEURE

LE CHIFFRE

71.000 visiteurs

C'est la preuve du succès des activités culturelles proposées à Molenbeek. En nombre, le Château du Karreveld a attiré 27.000 personnes en 2008 (Festival « Bruxellons » + 90 activités par an gérées par une équipe de 3 personnes), 40.000 à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale (en 2008, les activités ont drainé 25.000 personnes, les ateliers et stages 11.000 personnes et la Fête de la Musique 4.000). Les activités de la Culture néerlandophone (erfgoed-dag, boekenmolen, ...) attirent près de 4.000 participants.



Le restaurant social de la Porte verte :
« Het snijboontje »

L'AGENDA 2009 DE MOLENBEEK

Depuis peu, les habitants ont reçu dans leur boîte aux lettres un agenda de poche 2009, outil bien utile qui reprend les coordonnées des mandataires et des divers services communaux. Réalisé par la sprl XL Communication, cet agenda a pu voir le jour grâce au soutien financier des nombreux commerçants et entreprises de Molenbeek. Merci à tous !

5 QUESTIONS À... LA PORTE VERTE

1. POURQUOI LE NOM « LA PORTE VERTE » ?

En 1975, à nos débuts, la porte de la maison où nous étions situés était de couleur verte. Nous n'avions pas encore pensé à un nom et comme les gens disaient « A la Porte verte », le nom s'est imposé de lui-même. Mais au-delà de l'anecdote, il faut savoir que le vert est associé à un symbolisme positif dans beaucoup de cultures, notamment chez les Musulmans. Après avoir démarré dans le Maritime, nous nous sommes implantés aussi aux Etangs Noirs avec l'ouverture du Restaurant Social «SNIJBOONTJE» en 1984.

2. COMMENT VOUS ÊTES-VOUS DÉVELOPPÉ ?

Nous avons été créés à l'initiative des Paroisses de Molenbeek au milieu des années 70. Dès cette époque, nous nous inscrivons dans un projet global d'accueil social et de formation socio-éducative et culturelle, avec quelques réalisations pionnières sur le terrain. Nous sommes aujourd'hui près de 40 collaborateurs et de nombreux volontaires à poursuivre le travail pour une partie importante de la population d'ici et d'ailleurs.

3. QUELS SONT LES PRINCIPAUX SERVICES QUE VOUS PROPOSEZ ?

Au fil des ans, notre asbl s'est développée et compte actuellement 6 services, tous complémentaires dans leur objectif de lutte contre l'exclusion sociale : un service social, un centre d'alphabétisation, une crèche, une école de devoirs avec un accueil extrascolaire, un restaurant social « Snijboontje » et l'aide alimentaire urgente, « Snijboontje bis », qui complète l'activité du resto. Ces services sont tous adaptés à nos divers publics.

4. JUSTEMENT, QUI PEUT S'ADRESSER À VOUS ?

Toute personne en demande d'aide sociale et qui rencontre des difficultés de tous ordres, notamment en raison de la faiblesse de ses ressources. Pour plus d'efficacité en ce sens, nous avons développé un important réseau de partenariat local (CPAS, Maison des Cultures e.a.) et collectif via nos fédérations représentatives.

5. QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS QUE VOUS RENCONTREZ AU QUOTIDIEN ?

Nous sommes confrontés à de plus en plus de pauvreté. Preuve en est l'augmentation de la distribution de nos colis alimentaires par le Snijboontje bis. Mais prévenir les effets de la montée de la précarité requiert de revoir nos priorités d'action pour répondre au mieux aux besoins accrus de nos usagers. D'où la nécessité d'en parler en équipe et de suivre notamment des formations pour mieux s'y adapter.

SOMMAIRE

EDITO DU BOURGMESTRE	3
A VIVRE	4 - 5
■ Gandhi : la non-violence comme mode de vie	
■ Guichet électronique : ça marche !	
■ La carte électronique pour étrangers	
FOCUS	6 - 7
■ Urbanisme et logement : Pour une vie meilleure	
EN MOUVEMENT	8 - 10
■ Faire du neuf avec du vieux	
■ Au service des uns et des autres	
■ MOBILITE : en avant toute !	
■ Primes à l'énergie	11
ECHOS DES ECOLES	12
■ Du coup de pouce au coup de main	
TRIBUNE POLITIQUE	13
LES MOLENBEEKOIS EN IMAGES	14

La Porte Verte : rue Haeck, 44A à 1080 Bruxelles.

Tél.: 02 427 09 31 - porte.verte.groene.poort@scarlet.be

EDITO DU BOURGMESTRE

Le budget 2009 de notre commune, approuvé lors de la réunion du Conseil communal de décembre, se présente en équilibre avec même un très léger boni.

Cela n'est pas rien comparativement à d'autres entités, pourtant parfois considérées comme plus « riches » que la nôtre, qui connaissent une situation financière des plus précaires et qui sont contraintes de subir des plans de redressement annuels particulièrement contraignants.

Même si ce n'est pas le cas de Molenbeek-Saint-Jean, ce n'est toutefois pas pour cela que nous pourrions faire abstraction, ces prochaines années, de certains éléments qui, si l'on n'y prend garde, pourraient compromettre la relative bonne santé de nos finances.

La crise financière et bancaire mondiale, d'une particulière gravité, qui a éclaté au cours de l'automne 2008, risque en effet d'engendrer partout des effets négatifs, susceptibles de modifier sensiblement la donne dans chacun des secteurs de l'économie et des finances. Et comme il n'y a pas de miracle, il va de soi que les communes n'échapperont pas au phénomène.

Nous devons donc, dès à présent, nous montrer extrêmement prudents et prendre en compte tous les facteurs qui pourraient fragiliser notre situation.



Il s'agit, avant tout, de préserver nos acquis et de continuer de vous offrir la qualité de vie que vous êtes en droit d'attendre en tant que citoyens.

Ainsi, malgré des conditions globales qui n'incitent guère à l'optimisme, il est à relever que nous parvenons jusqu'à présent à poursuivre l'entièreté de nos réalisations en cours. D'un autre côté, aucun de nos grands projets n'est compromis.

Nous continuons notre politique de rénovation et de modernisation de la commune, nous continuons de développer les infrastructures multiples que nous avons mises sur pied au cours de ces dernières années.

Plus que jamais, le souhait des autorités communales reste donc, pour 2009, de maintenir le développement de la commune et ceci sur tous les plans, de continuer d'assurer une gestion saine, de la manière qui leur semble être la plus sûre possible, compte-tenu du contexte de crise mondiale que nous connaissons.

Le Bourgmestre,

Philippe MOUREAUX

MOLENBEEK INFO

Le bulletin d'information des habitants de Molenbeek-Saint-Jean

Editeur responsable : Philippe MOUREAUX, Bourgmestre

Coordination générale : Isabelle VAN MECHELEN

Secrétariat de rédaction : Emmanuel FRANCCQ

Traductions en néerlandais : Elan Translations

Maison communale de Molenbeek-Saint-Jean : Rue du Comte de Flandre , 20 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Informations générales : 02 412 37 90 (Secrétariat communal).

Photos : C.I.R.B., <http://eid.belgium.be>, service de l'Urbanisme, service des Propriétés communales, C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean, Maurits Janssens, service Mobilité, Emmanuel Francq.

Merci à Ismael BENAÏSSA pour son aide technique.

Imprimé sur du papier écologique aux normes Cyclus Print

Impression et mise en page du présent numéro : **DB PRINT BELGIUM**. Tél.: 02 526 84 40

Conception graphique du « Molenbeek Info » N°26 (septembre 2008) : Céline CUMPS

LA NON-VIOLENCE COMME MODE

DE VIE

Le 02 octobre dernier, notre commune célébrait, à l'occasion de la Journée internationale de la non-violence, le 139ème anniversaire de Gandhi au Parc Marie-José, en présence de notre Bourgmestre, de l'Ambassadeur de l'Inde en Belgique, de ses collaborateurs et de nombreux membres de la communauté hindoue. La cérémonie s'est déroulée à quelques mètres de la statue du Mahatma qui trône, majestueux, dans le parc. Retour sur une personnalité hors normes, figure emblématique de la protestation pacifique.

Quand le Mahatma Gandhi* naît, le 2 octobre 1869, l'Inde mystique, terre des fakirs et des maharadjahs, accueille sans le savoir celui qui sera son prophète et l'un des pères fondateurs de l'Inde moderne. A la fois simple et génial, apôtre et militant, maître spirituel et homme politique, son nom restera à jamais attaché à la non-violence comme philosophie et comme mode d'action.

A ce titre, Gandhi demeure, aujourd'hui encore, un phénomène unique dans l'Histoire, a expliqué lors de son discours le Bourgmestre Philippe Moureaux. En effet, comment comprendre la façon si particulière par

laquelle Gandhi réussit, au cours de la première partie de sa vie, à mettre fin à la ségrégation de ses compatriotes en Afrique du Sud ? En partie parce qu'il recommandait simplement de lutter sans violence pour que leurs droits soient reconnus.

Et l'incroyable s'est produit, l'Empire britannique a perdu l'Inde, sa colonie la plus prestigieuse, parce que ce petit homme a osé se dresser contre lui, simplement vêtu d'un pagne de coton blanc et muni d'un rouet (charkha en hindou) dont il avait fait le symbole de la

désobéissance civile. N'hésitant pas à dénoncer les planteurs bénéfiques que faisaient les magnats du commerce du textile indien en Occident au détriment de son peuple, il a réussi là où d'autres auraient échoué.

Grâce à sa philosophie, cette forme de résistance basée sur la « non-violence active », il réussit à rallier des millions de ses compatriotes. Pourtant, le pari n'était pas gagné d'avance : répartis sur l'énorme territoire d'une Inde que l'on croyait résignée, les Hindous fonctionnaient selon le système des castes dans un pays composé d'une multitude de diversités, où le clivage entre Hindous et Musulmans menaçait en péril la société.

Le prix de la liberté fut lourd à payer : Gandhi fut assassiné par balles à la fin janvier 1948. Mais avant cela, il fut emprisonné à maintes reprises, frôlant plusieurs fois la mort lors de ses jeûnes répétés, échappant à plusieurs attentats ; traversant les épreuves de sa vie avec sagesse et sérénité. Outre le fait qu'il fit connaître internationalement la lutte contre les lois coloniales en menant son œuvre pacifique pour l'autonomie économique de la nation indienne et l'indépendance, il lutta aussi en faveur des pauvres, pour la libération des femmes indiennes, pour la fraternité entre les communautés de différentes religions ou ethnies et la fin de la discrimination des castes.

Outre la statue érigée au Parc Marie-José, notre commune a donné le nom de Mahatma Gandhi à l'avenue située à proximité de la station de métro Osseghem. Une manière de ne pas oublier celui

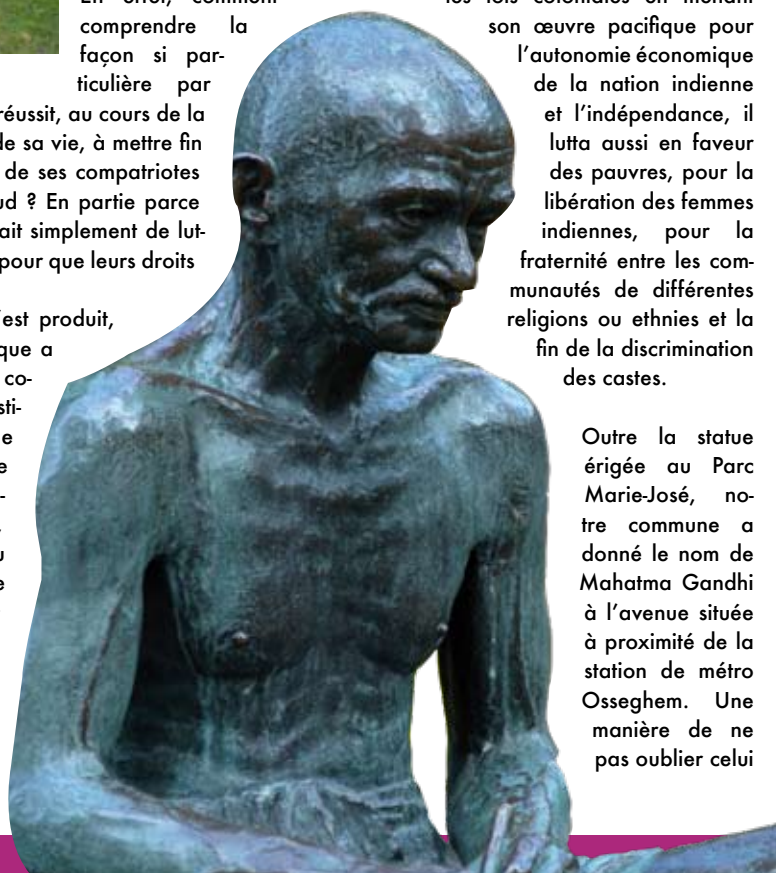
Hommage à Gandhi par la communauté hindoue de Belgique



qui sera, à jamais, le symbole de la lutte pour la paix et pour l'égalité entre les hommes. Une action extraordinaire à méditer en ces temps incertains où la violence à l'égard des autres est plus courante que la générosité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

* **Gandhi est un nom de famille qui signifie « parfumeur » en hindi, la plus parlée des langues de l'Inde.**



GUICHET ELECTRONIQUE: ÇA MARCHE !

Depuis juillet 2008, le site internet officiel de Molenbeek (www.molenbeek.be) vous propose un guichet électronique. Pourquoi faire et comment l'utiliser ? Mode d'emploi en compagnie de l'Echevine Patricia Vande Maele, en charge de l'Informatique et à l'origine de l'initiative.

Premier avantage, ce guichet électronique vous permet de faire vos opérations à partir de chez vous. Vous ne devez donc plus nécessairement vous déplacer pour obtenir certains documents administratifs. Cependant, pour pouvoir y accéder, vous devez disposer du matériel suivant :

- 1) Votre carte d'identité électronique ;
- 2) Un ordinateur et une connexion internet pour pouvoir surfer sur www.molenbeek.be ;
- 3) Un lecteur de carte d'identité électronique (disponible gratuitement à la commune)*.

Ensuite, vous devrez installer le logiciel eID sur votre pc (surfez sur le site : <http://eid.belgium.be>), puis insérez votre carte d'identité électronique dans le lecteur. Deuxième avantage : le guichet électronique est ouvert 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Il vous propose un ensemble de formulaires officiels tels les extraits (acte de naissance, acte de mariage, acte de divorce et acte de décès) et les certificats (de

vie, composition de ménage, nationalité, résidence et résidence avec historique d'adresse). Enfin, vous pouvez aussi y demander une déclaration de changement d'adresse.

Pour ce faire, rien de plus simple : connectez-vous sur le site communal et suivez la procédure. Tout y est expliqué. Ensuite, il vous suffit de cliquer sur le document dont vous avez besoin (par exemple, un extrait de naissance) et de le commander via Internet. Si le document est payant, vous effectuez la transaction en ligne, comme une simple opération bancaire, au moyen de votre souris et de votre ordinateur. Quelques jours plus tard, vous recevrez le document à votre domicile par la Poste.

Notre administration se modernise et vous propose donc un nouveau service accessible à toute heure. Cela vous permet d'éviter les files aux guichets classiques et vous fait gagner du temps. Selon l'Echevine Vande Maele, le citoyen attend de son administration communale qu'elle soit au plus proche de lui. Cet accès à des documents en ligne est donc une avancée importante, d'autant plus qu'il est

gratuit. Dans le même temps, les différents services communaux restent bien entendu accessibles à ceux qui ne sont pas connectés à Internet.

Enfin, le guichet électronique vous permet aussi d'imprimer des formulaires et de consulter d'autres informations utiles comme le règlement général de police, les primes pour l'énergie (lire en page 11), les conseils communaux, ... Bref, un outil bien pratique et utile dans un site interactif et régulièrement mis à jour.

* Pour obtenir votre lecteur de carte :
02 412 36 70

(Service Population) :

ouvert du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h +
lundi : 14 h à 17 h 30 + mercredi : 14 h à 16 h.

LA CARTE ELECTRONIQUE POUR ETRANGERS

Après la carte d'identité électronique pour Belges (eID), voici celle pour étrangers. Depuis novembre 2008, le basculement dans ce nouveau système est effectif dans l'ensemble des communes du royaume. Concrètement, cela signifie que les anciens titres de séjour pour étrangers (cartes bleues, jaunes, blanches et mauves) ne peuvent plus être ni délivrés ni prolongés ; ils sont remplacés par les nouvelles cartes électroniques.

A Molenbeek-Saint-Jean, le service de la Population et le Bureau des Etrangers ne procèdent pas, dans un premier temps, à des convocations systématiques. Comme par le passé, les personnes dont la carte arrive à échéance doivent donc prendre l'initiative de se présenter à nos guichets pour la faire remplacer. **Mais attention au délai.** Il est en général de 3 à 4

semaines et pourrait théoriquement même atteindre 8 semaines.

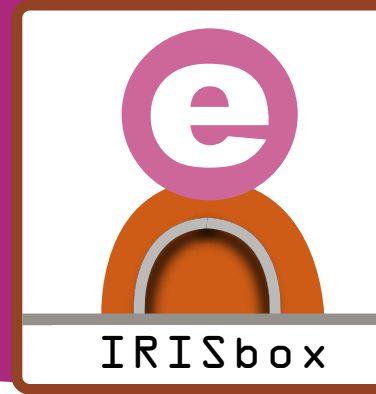
Des procédures d'urgence existent mais leur coût est élevé. Nous recommandons donc aux personnes concernées de s'y prendre à temps. Par contre, si votre carte « papier » est encore en cours de validité pour un certain temps, il n'y a pas de raison de vous précipiter.

Le coût d'une carte électronique est de 13 € (100 € ou 150 € en procédure d'urgence).



Nouvelle carte d'identité électronique pour étrangers

Service Population : Rue du Niveau, 11.
Tél.: 02 412 36 21 - population-bevolking@molenbeek.irisnet.be
Bureau des Etrangers : Rue du Niveau, 11
(Rez-de-chaussée) +7 (1er étage).
Tél.: 02 412 36 72 - etrangers@molenbeek.irisnet.be





© Marjorie Mouchet
via <http://mops.live.com>

Site destiné au projet "Un village dans la ville" (Quartier Paruck)

URBANISME E

Notre commune se fait un point d'honneur d'intégrer les attentes d'urbanisme et de logement, deux axes indissociables d'une politique est l'amélioration

POUR UNE V

UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Pour répondre aux besoins des Molenbeekois, et notamment des nouveaux habitants, la majorité politique en place poursuit son travail de rénovation des quartiers, de réaménagement de l'espace public et de nouvelles constructions, entamé depuis 2001, en privilégiant la construction de nouveaux logements, à des conditions de locations et d'achat raisonnables.

Qui dit construction dit d'abord urbanisme : si vous voulez construire, démolir, abattre un arbre, ce sont autant d'exemples où il faut passer par le service communal de l'Urbanisme. Cette matière est placée sous la responsabilité de M. Dominique Bastenier, Echevin également en charge des Affaires juridiques.

A Molenbeek, l'Urbanisme, ce sont 17 agents qui gèrent surtout des demandes de permis d'urbanisme (PU), véritable sésame à solliciter avant tout projet de construction. La plupart des demandes proviennent du privé mais éga-

lement d'acteurs régionaux (SDRB, voiries régionales, ...) ou d'autres services communaux (travaux publics, plantations, projets subsidiés, ...). Sur ce dernier point, on constate que depuis 2000, la demande de PU a quasiment doublé : 161 en 2000 contre 326 en 2007.

Les demandes de permis d'urbanisme sont appréciées par rapport à l'affectation et aux gabarits des constructions. Les affectations (habitations, commerces, ateliers, bureaux, ...) sont définies par le PRAS (Plan régional d'affectation du sol) au niveau régional et par les plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) à l'échelle d'un quartier ou d'un îlot. Les gabarits sont déterminés par le RRU (Règlement régional d'Urbanisme), les PPAS ou les permis de lotir.

Ce service est donc un véritable acteur-clé pour tout ce qui concerne l'aménagement du territoire. Un guichet est ouvert pour toute personne désirant avoir des renseignements utiles

sur les primes à la rénovation et l'embellissement des façades. Ce service organise et tient aussi à jour les enquêtes publiques, les commissions de concertations et enrôle des taxes spécifiques (cf. Molenbeek Info 26, p. 10).

Très dynamique sur le terrain, l'Urbanisme s'est doté d'un outil spécialisé : la Cellule Inspection (4 agents). Elle vérifie l'exécution des permis d'urbanisme délivrés mais agit aussi sur base de plaintes en contrôlant les travaux en cours par rapport aux infractions urbanistiques (p.ex, construction d'annexes arrière sans autorisation).

Enfin, la lutte contre la division des logements et contre la prolifération des antennes paraboliques est aussi une priorité du service. A cet égard, l'accent est d'abord mis sur la prévention et l'information avant la phase répressive.

VERS UN RENOUVEAU URBANISTIQUE

Selon l'Echevin de l'Urbanisme, si la priorité de la nouvelle majorité est donnée au logement, il convient d'éviter aussi les « déserts économiques ». Là où il y a du logement, il faut des commerces (ex.: le site Birmingham », lire p.8), des crèches, des équipements de proximité. Maintenir la mixité s'avère indispensable. Sur l'ensemble du territoire, plusieurs projets urbanistiques sont en cours de réalisation :

1. Dans le quartier Paruck, le projet «Un village dans la ville» prévoit d'aménager 200 à 250 logements, dont 12% de sociaux, qui comprendra aussi une crèche, un préguardienat et des espaces verts. Il rejoindra la promenade verte, pour piétons et vélos, en vue de relier tous les parcs via un maillage vert ;

2. Situé non loin de la rue du même nom, le projet Belle au Bois Dormant prévoit de modifier le PPAS existant en agrandissant l'espace

vert et en réimplantant 2 immeubles de logement (12.000 m² de surface constructible hors sol où seront érigés 120 à 150 logements et 1,2 ha de parc public) ;

3. Place Saintelette, un projet de tour mixte devrait se développer. Il prévoit une partie logements, une partie bureaux et un espace commercial ;

4. Dans le quartier Charles Malis, une nouvelle antenne décentralisée du service population devrait prochainement ouvrir ses portes ;

5. De nombreux autres projets fédéraux (Gare de l'Ouest) et régionaux sont aussi en cours : porte de Ninove, réaménagement du canal de Charleroi, Tour & Taxis, ... et sont suivis de près par plusieurs responsables de l'urbanisme.

PERMIS D'URBANISME : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Tous les travaux ne nécessitent pas une autorisation par permis d'urbanisme. Il vaut mieux se renseigner au service avant d'entamer des travaux dans votre bien. Chaque cas est différent, mais un permis est obligatoire pour :

- démolir ;
- construire un volume (immeuble, annexe, ...),
- changer d'affectation (transformer un logement en commerce, ...)
- toucher à la structure portante (poutres, colonnes, ...)
- modifier l'esthétique (châssis, couleur des façades, ...)

Le service vous conseillera utilement sur les différentes procédures à suivre tout en répondant à vos questions. Bonne nouvelle : l'Urbanisme vous recevra prochainement dans de meilleures conditions, avec un comptoir d'accueil flamboyant neuf.

N.B.: un architecte est souvent obligatoire pour l'introduction d'un permis d'urbanisme.

Urbanisme : 02 412 37 34 – rue du Comte de Flandre, 20 (Rez-de-chaussée) - 1080 Bruxelles.
urbanisme@molenbeek.irisnet.be

ET LOGEMENT

antes de la population dans la réalisation des projets en matière de politique qui se veut globale et cohérente et dont l'objectif est de garantir un cadre de vie.

UNE MEILLEURE

© Entreprises Louis De Waele s.a.



Ensemble de nouveaux logements à l'angle du bld Mettwewie - rue du Scheutbos)

UNE POLITIQUE INTEGREE DU LOGEMENT

Face à la problématique complexe du logement (loyers élevés, manque d'espaces habitables pour une population en constante augmentation, ...), notre commune a décidé de créer, après les dernières élections communales d'octobre 2006, un Echevinat du Logement, placé sous la responsabilité de l'Echevin Mohamed Daif.

Notre commune présente un des bâtis parmi les plus diversifiés de toute la Région bruxelloise : il y a un contraste entre le nouveau Molenbeek, où l'habitat est récent (45% d'habitants), et le centre historique, composé de quartiers anciens (55% de la population) et de maisons uni-familiales ou d'appartements. Mais on constate un phénomène contradictoire : d'un côté, les demandeurs souhaitent des logements pour des grandes familles et des personnes à mobilité réduite. De l'autre, il y a beaucoup de demandes pour des logements de 1 à 2 chambres.

C'est pourquoi la toute nouvelle division communale du Logement a été créée. Elle regroupe plusieurs services communaux : le logement de transit, la cellule communale du logement et les propriétés communales. Ce dernier service se charge de gérer tout le parc de logements communaux qui a quasiment doublé depuis 2000.

Avant de passer à l'action, il fallait dresser un état des lieux de la situation, pour pouvoir cibler les actions en fonction des besoins. En 2008, la division logement, via l'Echevin Daif, a élaboré la « Note de politique générale du Logement », un document essentiel qui donne une vision globale et propose un programme d'actions concret.

Concrètement, la politique du logement repose sur une vision globale et cohérente consistant à agir souvent de façon proactive pour trouver les meilleures solutions :

1. Offrir plus de logements via les logements communaux : la commune possède un parc de logements communaux de 230 appartements, dont 25% sont de grande taille (de 3, 4 cham-

bres et plus). Via les contrats de quartier, les constructions récentes dans les rues Sainte-Marie, Brunfaut, Fin, Ransfort et Saint-Martin ont permis de répondre aux demandes de ce type, tant pour les familles nombreuses que pour les personnes à mobilité réduite. Il faut aussi gérer ce parc locatif, c'est là qu'intervient le service des Travaux publics, chargés des diverses rénovations au quotidien.

La commune n'est pas la seule à intervenir dans cette offre puisqu'elle peut compter sur le soutien d'autres acteurs incontournables : l'Agence immobilière sociale (la MAIS) propose 133 logements, le « Logement molenbeekois » compte 3.312 logements sociaux de toutes tailles, le CPAS en compte 26 (lire aussi p. 9) et 88 au Fonds du logement. Enfin, il y a les nombreux projets de la SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale).

2. Un règlement général d'attribution et de mutation des logements communaux est en cours d'élaboration.

3. Construire des terrains communaux ou expropriés : la commune dispose de plusieurs terrains inoccupés dont une partie devra prioritairement être affectée à du logement.

4. Création de logements temporaires avec les logements de transit et d'urgence. Le transit, c'est avant tout un moyen de lutter contre les logements insalubres : idéalement, le locataire est relogé dans un logement de transit pendant que son propriétaire procède à des travaux de mise en conformité.

Par ailleurs, pour faire face à des accidents de la vie (incendies, inondations, ...), des logements d'urgence sont en construction pour accueillir, le temps de quelques nuits, les victimes dans le quartier Heyvaert où un futur hôtel social ouvrira ses portes au printemps 2009.

5. Mise en place d'un comité d'attribution dépolitisé des logements de transit : en place depuis l'été 2008, il se compose des divers acteurs et associations actives dans le logement

(La Rue, Bonnevie, ...). Suite à la décision de notre commune de dépolitiser entièrement l'attribution de logements, aucun politique n'en fait partie.

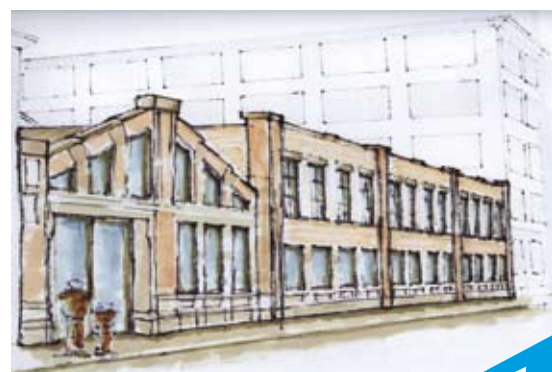
6. Création d'un conseil consultatif du logement qui regroupe les représentants des usagers, ainsi que des acteurs des secteurs public et privé.

7. Ouverture courant 2009 d'un guichet d'information sur le logement.

Dans le même temps, la cellule logement, véritable observatoire du logement sur Molenbeek, privilégie, au travers de ses différentes missions, les contacts avec les locataires et les propriétaires. C'est l'occasion de leur donner des conseils pour améliorer leur logement. Cela permet aussi d'insister auprès des propriétaires pour qu'ils fassent les travaux indispensables de rénovation dans certaines situations constatées. De septembre 2007 à la fin 2008, sur plus de 600 visites, une cinquantaine de situations locatives ont ainsi été améliorées.

Selon le Bourgmestre, Philippe Moureaux, Molenbeek est une des rares communes à Bruxelles qui fait construire des logements à caractère social et de qualité : modernes, spacieux, bien équipés. Toutes ces réalisations font partie intégrante du projet d'amélioration du cadre de vie pour tous les Molenbeekois mis en place par l'actuelle majorité.

© Sylvie Duchenne



Projet d'antenne décentralisée du Service Population (rue Ch. Malis : voir p. 6)

Le site Birmingham accueille des logements et des commerces



FAIRE DU NEUF AVEC DU VIEUX

En matière de logement, de formation, d'emploi, ..., notre Commune relève des défis importants avec l'aide d'acteurs urbanistiques et commerciaux d'envergure. La preuve avec les transformations actuelles et futures de deux sites industriels majeurs : Birmingham et Belle-Vue.

LE SITE BIRMINGHAM : NOUVEAU VISAGE

Le visage du quartier Ninove change et se renouvelle avec la reconversion réussie en «logements/commerces» du site Birmingham, situé au bout de la rue du même nom. Ce nouveau look a été rendu possible grâce à un partenariat entre le public (la Commune) et le privé (la SDRB : Société de Développement pour la Région de Bruxelles, le développeur immobilier JCX Immo et l'entreprise de construction CIT Blaton).

Pendant 60 ans (1935 à 1995), cet ancien site industriel a accueilli les firmes Renova Bulex, créatrice du chauffe-eau du même nom et Saunier Duval. Depuis, le site était devenu un chancre mais possédait un potentiel certain. Notre Commune et ses partenaires ont donc réfléchi à un concept alliant logement et économie au travers d'un projet mixte, original et ambitieux. Puisque le commerce crée aussi des liens entre les habitants et leur quartier, il ne fallait pas concevoir le projet selon le "tout à l'habitat" mais plutôt mettre l'accent sur les liens entre commerces et logements.

Après 5 ans de travaux estimés à environ 18 millions d'euros, le site a un tout autre aspect. Au rez-de-chaussée, il accueille des entreprises sur près de 4.500 m². A ce jour, diverses PME (petites et moyennes entreprises) s'y sont installées comme une boulangerie, des entreprises de jouets pour enfants, de production audiovisuelle, etc., avec, à la clé, 73 emplois.

Aux étages supérieurs se trouvent de nombreux logements : 15 lofts, 41 appartements d'une à trois chambres (de 50 m² à 165 m² pour un prix allant de 90.000 € à 330.000 €) et des bureaux. En tout, la partie logements se répartit dans trois bâtiments distincts et pourra accueillir environ 60 ménages.

Dans cet environnement impressionnant, on découvre aussi des arbres et une immense es-

planade, invitant à la promenade et à la rencontre. Les architectes ont pensé l'ensemble de manière vivante puisque des jeux d'escalier et de passerelles rejoignent les coursives, permettant aux divers niveaux de communiquer entre eux. Bureaux et logements cohabitent ainsi harmonieusement. Témoin du passé industriel, la haute cheminée a été conservée dans l'esplanade principale.

Plus tard, il est prévu que des commerces de proximité et des restaurants viennent s'installer. Inauguré en octobre 2008, ce projet ambitieux rencontre un franc succès puisque la plupart des espaces ont été vendus en un temps record.

ver ce bâtiment industriel et imposant (près de 40.000 m²). Il s'agira de l'inscrire dans le développement futur du quartier, au travers d'un projet particulièrement original mené avec un investisseur privé.

En effet, le point central du projet réside dans un espace polyvalent consacré au tourisme, à la formation et à l'animation. Sur environ 4.000 m² se déploiera un centre de tourisme social où de jeunes stagiaires se formeront aux métiers de l'hôtellerie, notamment aux métiers de femmes de chambre et de réceptionnistes pour lesquels il est difficile de trouver des formations à Bruxelles. D'autres formations concerneront le personnel d'accueil, les animateurs touristiques, ...

Dans un premier temps, notre commune utilisera essentiellement une partie de l'ancienne malterie et les anciennes écuries, à l'angle de la rue Pierron et du quai du Hainaut. On y retrouvera une vingtaine de chambres, un mini-centre de congrès, un bar-restaurant et des locaux dédiés à la formation aux métiers de l'hôtellerie. Avec séjours et week-end thématiques au programme. La partie formation sera assurée par la Mission locale pour l'Emploi tandis que l'axe animation sera pris en charge par la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale.



BELLE-VUE : PROJET NOVATEUR

Situées le long du canal de Willebroeck, les brasseries Belle-Vue vont se transformer en profondeur dans les années à venir. Notre Commune vient de signer le compromis de vente avec Inbev, propriétaire des lieux et géant belgo-brésilien de la bière. La volonté de notre Commune vise clairement à présen-

Voilà donc un projet novateur qui allie rénovation urbaine, insertion socio-professionnelle, développement touristique de Molenbeek et mise en valeur du patrimoine industriel et historique. Il sera développé avec le soutien de l'Union européenne (Feder 2013), de l'Etat fédéral (Programme Politique des Grandes Villes) et de la Région de Bruxelles-Capitale pour environ 4,8 millions d'euros. Ouverture prévue courant 2012.

AU SERVICE DES UNES ET DES AUTRES

Poursuivant son action en faveur des personnes les plus fragilisées, notre CPAS développe de nouveaux projets. Jugez-en :

REPAS A DOMICILE

Depuis septembre 2008, le service d'Aide à domicile a lancé son service de **Repas à domicile**. Au quotidien, ce sont 2 personnes qui livrent les repas tous les jours de la semaine. Qualité et fraîcheur sont au rendez-vous grâce à une camionnette spécialement équipée pour livrer des plats chauds et servis à l'heure. Préparés dans les cuisines de la Résidence Arcadia, ces repas à vocation diététique sont conçus en fonction des régimes et goûts de chacun. Par exemple, les personnes diabétiques se voient proposer des plats sans sucre ajouté. Autres avantages : le menu propose un plat alternatif par semaine et il ne faut pas nécessairement dépendre du CPAS pour pouvoir faire appel à ce service. Le paiement se fait par virement bancaire, à la réception de la facture mensuelle. Prix du repas : € 6,50 avec un tarif préférentiel de € 5,50 pour le statut OMNIO.

Contactez le 02 481 99 89.
Service d'Aide à domicile :
rue de la Vieillesse heureuse, 2.

LOGEMENT D'URGENCE

Début 2009, le CPAS mettra à disposition son **logement d'urgence** (environ 60 m²) à la rue Laekenveld. Entièrement rénové et meublé, le lieu accueillera provisoirement - pour une durée maximale de 4 mois renouvelable - une famille avec 2 ou 3 enfants. Ce logement sera réservé aux personnes victimes de sinistres (incendie, inondation, ...) ou connaissant une transition difficile en cas de déménagement (par exemple, lors de travaux dans un nouvel appartement en attente d'occupation). Les personnes hébergées payeront un loyer aligné sur celui des logements de transit, tournant autour des 300 € par mois. Propriétaire du logement d'urgence, le CPAS assurera leur suivi et leur accompagnement durant leur séjour. Ce logement vient compléter la structure d'accueil temporaire du Relais, service du CPAS, qui compte 32 chambres pouvant ac-

cueillir jusqu'à 52 personnes. La création de ce logement d'urgence a été rendue possible grâce au soutien de la Loterie Nationale et du Service Public Fédéral de Programmation (SPP).

RÉCUPÉRATION UTILE

Le nouveau projet « Déma-R-Ages » a débuté à l'automne 2008. Il a pour objectifs de récupérer le mobilier de seniors souhaitant s'installer en un lieu de vie commune (flats résidence, maison de repos, maison commune, ...) et qui ne savent pas toujours quoi faire de ce mobilier.

C'est là qu'intervient l'équipe de Déma-R-Ages, composée de 2 travailleurs. Leur mission : trier, rafraîchir et réparer le mobilier pour ensuite le mettre à disposition de jeunes usagers du CPAS qui s'installent. Ils offrent donc un double service bien utile. Ce projet a reçu le soutien financier de l'Etat fédéral et devrait, à terme, renforcer son équipe en engageant prochainement 3 nouveaux travailleurs. Info : 02 412 53 11 (siège du CPAS).

CLIENT PROTEGE

Lorsqu'arrivent les factures de gaz et d'électricité, certaines personnes ne sont pas toujours en mesure de pouvoir les payer. D'où la création du **statut de « client protégé »**, qui doit être demandé auprès de la Société SIBELGA. Il a pour conséquence de suspendre la fourniture d'énergie par le fournisseur commercial (Electrabel ou Lampiris) et d'être fourni par SIBELGA, le temps pour le client de payer ses arriérés au fournisseur commercial. Ce statut est donc temporaire. Pour pouvoir y prétendre, il y a différentes conditions.

Pour plus d'informations contacter : CPAS de Molenbeek : 02 412 53 45 (9 h à 16 h 30) - SIBELGA : 02 549 41 00 (rue des Poissonniers, 13 à 1000 Bruxelles) - BRUGEL (Service clients protégés) : 0800 97 198 (Gulledelle, 92 à 1200 Bruxelles) - Site : www.brugel.be



FONDS MAZOUT

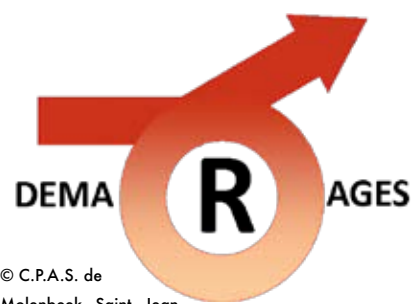
Cet hiver encore, les consommateurs de mazout à faibles revenus pourront bénéficier d'une intervention dans leur facture de chauffage via le **Fonds mazout**. Les combustibles concernés sont le gasoil de chauffage, le pétrole lampant et le gaz propane en vrac.

Ne sont pas concernés : le gaz par raccordement au réseau de distribution et le gaz en bonbonne. Seules sont prises en compte les livraisons de mazout faites entre le 01/09/2008 et le 31/03/2009. Il faut introduire la demande d'allocation de chauffage dans les 60 jours (2 mois) de la livraison du mazout.

Ici aussi, il y a des conditions à remplir pour pouvoir en bénéficier. Plus d'informations à la permanence du CPAS de Molenbeek : le mercredi de 13 h à 16 h, le jeudi et le vendredi de 9 h à 12 h. Adresse : rue Vandennepeereboom, 14 à Molenbeek (proximité métro Oseghem).

Attention : il faut prendre rendez-vous AVANT la permanence : soit en allant sur place avec sa carte d'identité, soit en téléphonant au 02 412 53 11 (7 h 45 à 16 h 30). Consultez aussi le dépliant explicatif sur le site : www.mi-is.be

Le service d'Aide à Domicile du CPAS de Molenbeek recherche des bénévoles pour livrer des courses aux personnes âgées (permis B nécessaire). Intéressé(e) ? Téléphonnez au 02 412 53 96



© C.P.A.S. de Molenbeek - Saint-Jean



MOBILITE EN AVANT TOUTE !

L'année 2008 aura été marquée par de nombreuses initiatives en matière de mobilité dans notre commune. Première évaluation.

1. BILAN DU STATIONNEMENT PAYANT

Le stationnement payant est une des conséquences du Plan communal de Mobilité (PCM), matière placée sous la responsabilité de l'Echevin Jef Van Damme. Depuis juin 2008, 47 horodateurs ont été installés dans le quartier du Karreveld. A ce jour, le premier bilan du stationnement payant est plutôt positif : on constate une bonne rotation des voitures dans les zones rouges (zones commerçantes). Celles-ci sont réservées au parking de très courte durée et sont payan-

tes pour tous, tous les jours sauf dimanche.

A côté, les zones vertes sont celles situées autour des zones rouges. Elles sont payantes du lundi au samedi inclus, sauf pour ceux qui possèdent la carte de stationnement (1 carte gratuite par ménage molenbeekois), à condition de l'apposer sous le pare-brise. Les stewards vont prochainement effectuer le suivi de l'enquête de satisfaction, menée par la Commune, auprès des commerçants et clients.

2. LA CHAUSSÉE DE GAND EN SENS UNIQUE

Depuis début novembre 2008, cette artère essentielle pour nos commerces est à sens unique dans le sens des Etangs Noirs vers le centre-ville. Pourquoi ? Pour 2 raisons : diminuer le trafic de transit et libérer de l'espace

pour faciliter les livraisons. Ainsi, il y aura une meilleure sécurité des cyclistes. Après une enquête menée en juin 2008 auprès des habitants et commerçants de la chaussée de Gand, il ressort que 65% d'entre eux y étaient

© Maurits Janssens



Nouvelles pistes cyclables à la chaussée de Gand

En 2009, les premiers horodateurs apparaîtront dans le centre historique de la Commune, en commençant par la place communale (au plus tôt en février). Petit conseil, n'attendez pas la dernière minute pour demander votre carte de stationnement (lire encart ci-dessous).

3. CHANGEMENTS DE CIRCULATION AU MARITIME

Dans les changements de circulation qui auront lieu dans le quartier Maritime, il y aura des mises à sens uniques et des inversions de sens uniques. Depuis octobre 2008, ce quartier fait peau neuve puisque de nombreux trottoirs sont

en train d'être refaits. Ensuite, ce sera au tour des chaussées d'être réasphaltées. Ces changements font partie du PCM et du Contrat de Quartier où lors de nombreuses rencontres, la population souhaitait un quartier plus calme et

moins de trafic de transit. La Commune répond donc à cette demande.

4. MISE EN ŒUVRE DU PCM

Selon Jef Van Damme, Echevin de la Mobilité, le premier bilan du PCM indique que sa réalisation progresse bien. Exemples : le stationnement payant et géré (lire supra), les changements de circulation dans le quartier Maritime

(en cours), Lavallée, Gulden Bodem, Indépendance/Decock et dans le bas du Korenbeek (tous finis), la réalisation de SUL (sens uniques limités) et de pistes cyclables (boulevard Machtens). Soulignons aussi les réaménagements

de certains carrefours (chaussée de Gand, rue Sainte-Marie) qui ont été adaptés en fonction des Personnes à Mobilité réduite. De plus, une signalétique et un plan de stationnement poids lourds apparaîtront en 2009. A suivre.

5. RÉSULTATS DE « J'ACHÈTE À VÉLO »

Menée de fin août à la mi-octobre 2008, cette opération-concours a récompensé les personnes qui utilisent leur vélo comme moyen de déplacement privilégié pour aller faire leurs

courses. A Molenbeek, les gagnants ont été nombreux : 15 cyclistes ont chacun reçu un prix tandis que 3 commerçants ont reçu un prix du commerçant le plus accueillant. L'ac-

tion sera renouvelée en 2009. Bravo à tous !

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE DE STATIONNEMENT ?

- 1) Remplissez le formulaire de demande de carte de stationnement, téléchargeable sur le site : www.molenbeek.be
- 2) Joignez une copie recto/verso de votre carte d'identité et une copie du certificat d'immatriculation de votre voiture.
- 3) Contactez les guichets du service mobilité au 02 412 05 70 ou sur parking.1080@molenbeek.irisnet.be

© Service Mobilité



Prochains horodateurs à la place communale



PRIMES ENERGIE : INVESTISSEZ MALIN !

Consumer moins d'énergie, c'est possible. Avec l'aide de la Région et maintenant de votre commune. Ces investissements peuvent être rapidement amortis. Quelques explications avec

l'Echevine de l'Energie, Patricia Vande Maele, à l'origine du nouveau règlement communal octroyant des primes à l'économie d'énergie. Depuis décembre 2008, ce règlement vous permet d'obtenir des primes à l'économie

d'énergie si vous utilisez des installations qui réduisent la consommation d'énergie dans des habitations situées sur le territoire communal, que vous en soyez locataire ou propriétaire.

A CE JOUR, DIVERSES PRIMES SONT DISPONIBLES :

- Pour l'isolation avec 4 types de supports : toit, toit avec toiture verte, murs extérieurs et sol ;
- le vitrage super-isolant (installation double vitrage ou nouveaux châssis) ;
- la chaudière à condensation au gaz (HRtop) ;
- le chauffe-eau instantané au gaz ;
- la régulation thermique (vannes thermostatiques, thermostat d'ambiance, sonde extérieure) ;
- le chauffe-eau solaire (pour la production d'eau chaude sanitaire / pour installation d'appoint du chauffage central) ;
- le système photovoltaïque de production d'électricité et
- l'audit énergétique.

Attention, ces primes concernent les installations pour lesquelles Bruxelles-Environnement (IBGE) octroie aussi une prime. Pour obtenir la prime communale, vous devez d'abord obtenir la prime régionale de Bruxelles-Environnement : Info au 02 775 75 75 et sur www.bruxellesenvironnement.be

Toutes les informations détaillées sont reprises dans le règlement communal consultable sur le site internet officiel de la commune : www.molenbeek.be (cliquez sur guichet électronique / Règlements communaux). Vous pouvez aussi introduire votre demande de formulaire au guichet population de l'administration communale ou l'imprimer via le site internet. Pour

toute question ou demande de renseignement, vous pouvez également téléphoner au 02 412 36 40. Une fois votre formulaire de demande rempli correctement, il faudra l'envoyer au Collège des Bourgmestre et Echevins, Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, Rue du Comte de Flandre, 20 à 1080 Bruxelles.

Exemple avec l'isolation de la toiture car c'est l'investissement prioritaire dans une démarche d'économie d'énergie :

Travaux réalisés:	Isolation d'une toiture inclinée de 100 m ²
Coût des travaux (estimé):	5.000 €
Prime énergie (Région)	-2.000 €
(20€/m ² avec max. 50% de la facture)	
TOTAL	3.000 €
Prime énergie (Commune de Molenbeek)	-250 €
	(20% de 3000€ avec max. 250€)
Réduction impôts	-2.000 € (40% avec max. 2650€)
TOTAL	750 €
Économies d'énergie par an estimées	350 €
grâce aux travaux d'isolation	
Temps de retour de l'investissement	2 ans

APPEL AUX MOLENBEEKOIS

Le service Tourisme de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, dépendant de l'Echevin des Sports, Jamal Ikazban, s'affaire actuellement à la préparation d'une **grande exposition sur l'histoire du football à Molenbeek**. Dans ce cadre, nous sommes à la recherche de documents (photos, posters, archives, ...) se rapportant au sujet et, notamment, à l'histoire du White Star, du Daring et du RWDM. Un appel est lancé aux Molenbeekois et à toutes les personnes qui détiendraient des documents ou témoignages et qui accepteraient de nous les confier. Merci de votre aide.

Contact :
Service Tourisme, Rachida Bendach.
Tél.: 02 412 36 30 - 0477 36 05

RENOVATION INTERIEURE, ISOLATION 'CASABLANCO' À VOTRE SERVICE



Dans le cadre du contrat de quartier «Ateliers - Mommaerts» (périmètre concerné : du canal à la rue Bonnevie et du Parvis Saint-Jean-Baptiste jusqu'au boulevard Léopold II), l'asbl CASABLANCO, entreprise d'économie sociale, emploie des travailleurs qui sont dans un processus d'insertion socio-professionnelle. Elle a créé pour vous un service de rénovation intérieure à petit prix et peut aussi vous aider dans vos travaux d'isolation. N.B.: cette offre ne concerne que les habitants du périmètre du contrat de quartier. Intéressés ? Contactez CASABLANCO sans obligation : 0496 266 178 + 02 527 57 75 - M. Pierre Sommereyns : pierre@casablanca.be - Site : www.casablanca.be



B E G A R

B U R T O N B O Y

D O C K S I D E

A R C H I - i

G u y L O W E T

DU COUP DE POUCE AU COUP DE MAIN

Le 02 octobre 2008, le Château du Karreveld accueillait une soirée de gala au profit des enfants défavorisés de nos écoles communales. Un événement exceptionnel puisqu'il s'agissait de la première édition du genre à Molenbeek-Saint-Jean.

Spectacle de magie avec le talentueux Carlos Vaquera et dîner chic aux chandelles autour de tables décorées avec classe et bon goût, tel était le programme de la soirée organisée par les services de l'Instruction publique, la Cellule pédagogique, le Cabinet du Bourgmestre et les Directions d'écoles. Le prix du couvert a permis de soutenir financièrement de jeunes écoliers qui rencontrent diverses difficultés sociales et économiques.

Pourquoi une telle initiative ? En fait, nous organisons déjà depuis des années la soirée « Coup de Pouce » vers février – mars, précise Gaston Impens, conseiller pédagogique et co-organisateur de la soirée. Mais « Coup de Pouce » se centre uniquement sur les écoles en discrimination positive et rapporte peu d'argent. Pour rappel, le but de cette opération vise à aider les enfants défavorisés de ces écoles et à récolter des fonds pour, par exemple, les aider dans l'achat de fournitures scolaires ou lors d'excursions.

Il a donc fallu se mettre très rapidement au travail pour sensibiliser les diverses entreprises situées sur le tout Bruxelles et aboutir à la réalisation du « Gala des écoles ». La différence avec « Coup de Pouce », c'est qu'ici, nous avons voulu toucher toutes les écoles communales, francophones comme néerlandophones, avec l'aide du Bourgmestre et de l'Echevin Jef Van Damme, poursuit Gaston Impens. Avec pour objectif de rassembler 15.000 € pour l'ensemble de nos 15 écoles où chacune recevra 1.000 €, une fois les comptes clôturés via l'asbl AGPM (Association de Gymnastique parascolaire de Molenbeek, chargée de la récolte des fonds et de la comptabilité).

La soirée s'est déroulée de 19 heures à minuit. L'ensemble des personnes présentes avaient passé un bon moment, dans une ambiance détendue et chaleureuse. Outre les représentants des entreprises participantes et membres de notre Collège des Bourgmestres et Echevins, plusieurs personnalités politiques nous avaient fait l'honneur de leur présence, parmi lesquelles Madame Françoise Dupuis, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale et chargée du Logement et de l'Urbanisme ; Messieurs Christian Dupont, Ministre de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française de Belgique, et Pascal Smet, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics de la Région de Bruxelles-Capitale. Notons aussi la présence de Messieurs Ahmed El Ktibi, Député régional et Echevin à Bruxelles-Ville et Mohamed Azzouzi, Député régional et Echevin à Saint-Josse-ten-Noode.

Au nom du Collège des Bourgmestres et Echevins de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et des nombreux services communaux qui ont œuvré à la réussite de cette soirée, le Bourgmestre Philippe Moureaux a tenu à remercier chaleureusement toutes les entreprises pour leur importante participation financière, ainsi que toutes les personnes présentes le 02 octobre et les Amis de l'Ecole.

Une deuxième soirée sera très probablement organisée en octobre 2009, suite au succès de cette première édition. Dans l'intervalle, « Coup de Pouce » reviendra en février 2009. Molenbeek a du cœur, tout comme les entreprises bruxelloises. Elles l'ont prouvé par cette grande action de solidarité. Rendez-vous l'an prochain.

**Coup de Pouce 2009 : 02 410 39 96 (Cellule pédagogique)
E-mail : cel_pedagogique.1080@molenbeek.irisnet.be**



LISTE DU BOURGMESTRE

VOCATION SOCIALE

Molenbeek change et ça se voit. Il est patent que cette image positive est largement associée aux femmes et aux hommes qui, autour de Philippe Moureaux, n'ont cessé de s'atteler à une longue action de rénovation tous azimuts, avec le souci d'initier, chaque fois que possible, des projets à même de renforcer l'offre de logements sociaux, compte tenu des besoins accrus et différents en la matière. Face à cette question lancinante du manque de logements, l'effort a porté sur une approche multiforme. C'est ainsi qu'un Echevinat du logement a été créé avec pour mission de coordonner, selon une approche globale, la politique communale du logement visant une offre adaptée, la garantie d'une mixité sociale, le développement de concertations régulières avec les autres intervenants.

Elle est mise en œuvre via un service ad hoc qui agit sur divers volets: gestion du parc, mise en place d'un conseil consultatif du logement, lutte contre les logements insalubres et le morcellement, guichet d'information... Une étape qualitative supplémentaire est ainsi atteinte. Nous pouvons être fiers d'être les premiers à avoir créé des logements de transit avec une commission d'attribution dépolitisée.

Il est déjà décidé aussi que le nouveau règlement pour l'octroi de logements communaux prévoira de confier les attributions à une commission dépolitisée. Reconnaissons, à cet égard, que cette politique novatrice est collégialement portée par une majorité pluraliste dont il convient de saluer, en l'occurrence, le sens des responsabilités.

Foin des contorsions que d'aucuns s'évertuent à faire pour, ici, soutenir qu'il n'y en a pas assez à leur goût quand, ailleurs, ils estiment qu'il y en a trop !

TALBIA BELHOUARI
Chef de Groupe de la Liste du Bourgmestre

MR / OPEN VLD : LE LOGEMENT AU CŒUR DU DEFI POLITIQUE

Molenbeek, en tant que commune densément peuplée, doit surmonter le défi de soutenir une politique de logement répondant à la demande importante des citoyens tout en assurant la convivialité, le confort et la sécurité de l'habitat.

Ce souci n'ayant pas toujours été rencontré par les pouvoirs régionaux actuels, le MR demande l'urgence de solutions pragmatiques et novatrices et le suivi de propositions concrètes dont il est à l'origine tels que l'octroi d'une allocation-loyer ou la mise en œuvre de partenariats publics-privés avec les Agences immobilières sociales.

La question de l'accès au logement ne peut se départir de celle de la qualité du bâti. Préserver le caractère résidentiel des quartiers reconnus comme tels - et ce, au regard du cadastre payé par leurs habitants - et accorder la primauté à la rénovation des biens plutôt qu'à de nouvelles constructions s'avèrent ainsi essentiels.

A cet égard, le MR soutient l'extension du système de primes aux citoyens ou le développement des logements situés au-dessus des commerces. Notre Echevine en charge de l'Energie a, pour sa part, inscrit notre commune dans la dynamique écologique en instaurant des primes à l'économie d'énergie. Convaincu du droit au logement décent pour tous, le MR fait sien le défi d'une politique du logement efficace et ambitieuse.

OLIVIER MAHY
Chef de groupe MR au Conseil communal

ECOLO – GROEN!

ATTRIBUER TOUS LES LOGEMENTS SELON DES CRITERES CLAIRS

La Commune possède des logements qu'elle met en location. Mais jusqu'à ce jour, il n'y a pas de règlement qui légifère les critères d'attribution et le calcul du loyer. Or, un règlement avec des critères clairs permet d'assurer un traitement équitable entre tous les candidats locataires et permet d'assurer à ces personnes d'être bien informées sur les procédures et sur leur chance d'obtenir un logement.

Avec la création de l'échevinat du logement qui permet, enfin, de mener une politique globale du logement, nous avons espéré qu'une des premières tâches serait de clarifier l'attribution et le calcul du loyer de ces logements communaux.

Il a fallu deux ans pour avoir la présentation d'une note de politique du logement. On a voté, il y a peu, la mise en place d'une commission d'attribution dépolitisée pour les logements de transit. Très bien. On nous dit que la même commission d'attribution sera créée pour les logements communaux ainsi qu'un règlement. Nous l'attendons avec impatience.

Vu la situation d'urgence pour de nombreuses familles, vu la lenteur dans la construction des logements sociaux, la commune doit au moins pouvoir assurer aux nombreux candidats locataires un traitement équitable.

SARAH TURINE
Chef de groupe Ecolo